



Madame Michèle Alliot-Marie
Ministre des Affaires Etrangères et
Européennes
37, quai d'Orsay
75007 Paris

Bondy, le 29 novembre 2010

Madame le Ministre,

Suite au courrier du syndicat CFDT du MAEE du 24 novembre 2010, le syndicat STREM-Sgen-CFDT de l'IRD souhaite, également, au vu de la loi du 9 novembre 2010, portant réforme des retraites, attirer votre attention sur la question des bonifications. Ces bonifications, attribuées aux termes de l'article L. 12a, du code des pensions civiles et militaires de retraite, aux fonctionnaires civils accomplissant des services hors d'Europe, concerne environ 40% du personnel de notre Institut affecté à l'étranger.

Si une actualisation du régime des bonifications doit intervenir, cette révision doit s'effectuer dans la concertation et le dialogue et non dans la précipitation. Une réelle concertation et information s'imposent dans ce dossier, afin de préciser quel sera l'impact de la réforme sur les bonifications, en terme de délais et d'intérêt pour les personnels, afin de faire valoir leurs droits dans les meilleures conditions possibles. Il nous apparaît également censé et logique, d'attendre les conclusions du rapport du Parlement avant que le service des pensions de l'Etat, applique, aux retraites en cours de liquidation, la non prise en compte des bonifications pour services hors d'Europe.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Ministre, l'expression de notre considération respectueuse

p.o. le Bureau Central du STREM-Sgen-CFDT
La Secrétaire Générale

Brigitte Grébaut